Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 59 (1964)

Heft: 1-fr

Artikel: A l'Exposition nationale

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-173893

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Tel ou tel autre canton, Appenzell en particulier, a aussi légiféré dans un sens analogue.

Mais en cette matière, Zurich a distancé tous ses rivaux. A Zurich en effet on ne compte plus par centaines de mille; on y va à coups de millions.

Dans ce canton la loi nouvelle sur le financement des mesures de protection de la nature et du patrimoine, après avoir été adoptée par le Grand Conseil, a été soumise le 26 mai 1963 à la votation populaire. Le peuple zuricois l'a ratifiée à une forte majorité: 110 000 oui contre 42 000 non.

Le Conseil d'Etat dispose de huit millions pendant la première année pour exproprier, indemniser, aménager, en vue de la sauvegarde des sites naturels ou urbains dignes de protection, y compris monuments ou souvenirs historiques. Huit millions encore seront versés dans ce fonds la deuxième et autant la troisième année. Après quoi, le Grand Conseil pourra voter jusqu'à cinq millions annuellement.

Loués soient le gouvernement et le peuple zuricois d'avoir donné aux autres cantons ce magnifique exemple. Puisse-t-il être contagieux.

Léopold Gautier

A l'Exposition nationale

Il n'est pas trop tôt pour donner à nos membres un aperçu de la part que prend notre ligue à l'Exposition de Lausanne. Elle se manifeste doublement.

1. Dans la division *l'Aménagement du territoire* une réponse est donnée à la question brûlante: La Suisse progressera-t-elle sur la route de la laideur? Au directeur de ce secteur, M. A. Roth, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, nous avons fourni les images qui aident à répondre à la question.

Après quoi des tableaux montrent que l'aménagement du territoire pourrait créer un ordre nouveau et des beautés nouvelles. L'exemple évoqué est celui de la région de Lavaux. On verra, d'une part, ce que celle-ci deviendra d'ici un quart de siècle si on laisse aller les choses au hasard et au gré de chacun, et, de l'autre, quel serait le résultat d'un plan régional largement conçu.

Autre exemple: la vallée de la Reuss en Argovie, qui illustre l'opportunité et le bienfait pour le peuple suisse de disposer de régions étendues promues zones de délassement. – Non loin du paysage argovien figure aussi le bourg de Werdenberg.

2. Dans la division La Terre et la Forêt seront présentés les problèmes que pose le maintien de l'intégrité des sites villageois et campagnards. Une heureuse étoile a voulu que l'architecte en chef de cette division ait été designé en la personne de M. Jacob Zweifel, président de notre section glaronnaise. Le visiteur s'engage dans une sorte de labyrinthe. A chaque bifurcation, il se trouve placé devant un problème, disons de Heimatschutz. L'une des voies, la mauvaise, s'achève en cul-de-sac. S'il s'y est fourvoyé, il est invité à réfléchir et à rebrousser chemin. Il retrouve alors l'autre voie, la bonne. Et ainsi de suite.

Ici encore un exemple concret est proposé. Le hameau de Bruson, commune du Châble VS, a fait l'objet de relevés et d'études. On voit les dangers qui le guettent, mais aussi comment il peut se développer harmonieusement. (Voir l'article de la *Nouvelle Gazette de Zurich* du 27 mars, No 1311.)

L'Ecu d'or lui aussi, bien entendu, sera présent, qui symbolise la collaboration des deux ligues et qui atteste l'appui du peuple suisse, sur lequel celles-ci peuvent compter aujourd'hui plus que jamais.

Réd.